



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 mai 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	Départ après la 4 ^{ème} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	Pouvoir de Daniel CARDE
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
41 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
43 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	Départ après la 25 ^{ème} délibération Pouvoir de Robert AGUETTAZ Pouvoir de Yves MERCIER
47 VOGLANS	T BERNON Martine	

25 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
CHINDRIEUX

DUBOUCHET-REVOL Karine
BARBIER Marie-Claire

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 mai 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 3 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 20 Année : 2024
Exécutoire le : 28 MAI 2024
Publiée / Notifiée le : 28 MAI 2024
Visée le : 28 MAI 2024

FINANCES Ouverture d'un budget annexe PARKINGS

Monsieur le Président indique que face à l'accroissement des flux de véhicules lié à l'attractivité touristique saisonnière des bords du lac, il est proposé de déployer progressivement une politique de stationnement payant sur les parkings communautaires aux abords du lac, afin :

- De permettre une meilleure rotation des véhicules dans cette zone dense en été,
- De lutter contre le stationnement abusif,
- D'assurer également une cohérence avec la mise en stationnement payant des voiries communales sur le bord du lac par certaines communes,

Le parking communautaire de la Croix Verte serait ainsi rendu payant dès cet été 2024 avec un système temporaire de paiement forfaitaire avec saisonniers, cela afin d'être en cohérence avec la commune du Bourget-du-Lac qui a choisi de rendre payant sa voirie communale dans ce secteur durant cette période.

Une étude, en cours de réflexion, s'oriente vers un paiement des principaux parkings communautaires pour la saison 2025 avec des systèmes de barrières automatiques et paiement en sortie.

Il est proposé de solliciter auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques la création d'un budget annexe intitulé « REGIE PARKING », ainsi que son immatriculation au répertoire INSEE pour une régie à seule autonomie financière dont les caractéristiques seront les suivantes :

- Une nomenclature M4 (SPIC),
- Une gestion HT (assujettissement à la TVA),
- Une autonomie financière avec un compte de trésorerie 515,
- N° HELIOS : à définir.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DEMANDE à la Direction Départementale des Finances Publiques, l'ouverture du budget annexe REGIE PARKING pour le 1^{er} juin 2024.

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 68 |
| - Présents : 46 |
| - Présents et représentés : 50 |
| - Votants : 49 |
| - Pour : 49 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 1 |
| - Blancs : 0 |

Aix-les-Bains, le 21 mai 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 20 : Ouverture d'un budget annexe Parkings

Date de transmission de l'acte : 28/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 28/05/2024

Numéro de l'acte : d4992 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240521-d4992-DE

Date de décision : 21/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Budget supplémentaire